

# Procès-verbal

## Assemblée sectorielle bio du 23 novembre 2020

### Version définitive

#### I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « bio » du 23 novembre 2020 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Thomas Schmit, Muriel Huybrechts et Lidwine Rochette
Annexe	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat et classées par thématiques

#### II. Désignation d'un président de séance

Daniel Collienne est désigné en tant que président de séance. Celui-ci précise que la réunion est enregistrée uniquement afin de permettre la réalisation du compte-rendu. Aucune diffusion de cet enregistrement ne sera effectuée.

#### III. Validation du PV de l'assemblée Sectorielle bio du 8 novembre 2019

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 8 novembre 2019 est disponible sur le site internet du Collège des Producteurs ([PV AS Bio 08112019.pdf \(collegedesproducteurs.be\)](http://www.collegedesproducteurs.be/PV_AS_Bio_08112019.pdf)). Celui-ci est approuvé.

#### IV. Présentation globale du plan stratégique (Orateur : Gilles Bertrand, Attaché qualifié, SPW, DDR, Direction de la Qualité).

Gilles Bertrand présente à l'assemblée l'état des travaux de l'élaboration du nouveau plan stratégique bio.

##### Contexte :

La Wallonie dispose déjà d'un plan de développement de la production biologique adopté en 2013 et revu en 2017. Arrivant à échéance dans un mois, il est nécessaire d'adopter, dans le cadre de la nouvelle PAC, un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie post-2020. Le gouvernement a pour objectif d'atteindre au moins 30 % des surfaces agricoles utiles (SAU) en bio en Wallonie pour 2030. On se situe dans une démarche de transition du modèle de production.

Au niveau européen, des éléments impacteront le développement du secteur. La Commission a ainsi présenté « le pacte vert pour l'Europe », nouvelle stratégie de croissance de l'Europe, qui a pour



objectif de rendre l'économie de l'Union européenne plus durable. Il nécessite d'intégrer les défis climatiques et environnementaux dans tous les secteurs, notamment alimentaire. La stratégie alimentaire « de la fourche à la fourchette » (Farm to Fork Strategy) constitue l'un des volets fondamentaux du Pacte vert européen.

Cette stratégie, au niveau de l'agriculture bio, comporte un objectif de SAU à 25 % au niveau de l'Europe, en 2030. L'objectif wallon est donc en cohérence avec l'objectif européen.

Fin 2019, on se situait à 11,5 % de la SAU wallonne sous contrôle bio. Depuis 2008, on observe une progression quasi linéaire de cette superficie. La projection de cette progression ne conduit toutefois pas à l'objectif de 30 % en 2030 mais à environ 19 %. Des efforts et des moyens supplémentaires devront donc être mobilisés pour atteindre cet objectif.

On peut affirmer que le contexte politique est donc favorable à l'agriculture bio.

### Méthodologie

Le Ministre a accepté que le nouveau plan soit issu d'un processus participatif, élaboré conjointement avec des représentants du secteur. Pour cela, une plateforme collaborative a été formée, regroupant des représentants du secteur bio et des services publics concernés, les structures conseils ainsi que les organismes certificateurs. L'élaboration du plan a été réalisée au sein de cette plateforme.

Des consultations ponctuelles d'autres acteurs ont également été réalisées sur diverses thématiques (opérateurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, Wagralim, etc.).

En termes de timing, l'objectif est d'avoir une entrée en vigueur de ce plan en janvier 2021, afin d'éviter toute rupture avec le plan actuel. Le rythme de travail de la plateforme collaborative a été intense.

### Processus

La première étape a consisté en une évaluation du plan actuel.

Il s'est avéré qu'au niveau de pourcentage de SAU sous contrôle bio, on se situait au 31/12/2019 à 11.5 %. Or, l'objectif révisé était de 18 % fin 2020. Il ne sera pas rencontré.

On devrait arriver fin 2020 aux environs de 2000 exploitations agricoles sous contrôle bio. Cela correspond à l'objectif. On atteint également l'objectif fixé du nombre d'entreprises transformatrices. En ce qui concerne la consommation, un indicateur a été atteint : la part de marché des produits bio. D'un point de vue qualitatif, le plan bio a permis de structurer et renforcer l'appui public au secteur, de canaliser les acteurs dans un objectif commun ainsi que de contribuer à la progression de la production biologique.

Quelques limitations du plan actuel ont été soulignées, principalement au niveau du suivi et du monitoring du secteur bio. Les éléments suivants ont aussi été mis en évidence. Le plan actuel est focalisé sur la production et pas suffisamment sur les autres maillons. Un manque de synergie avec les autres initiatives a été déploré. Il existe un problème de positionnement de l'agriculture bio au sein des structures chargées de travailler sur le conventionnel et le bio. Des mécanismes ont dû être mis en œuvre pour traiter de manière équitable le secteur bio au sein de ces structures.

La deuxième étape consiste en la construction du nouveau plan.

La troisième étape consistera en l'adoption du plan et arbitrages politiques.

On se situe actuellement dans la deuxième étape. Dans les prochaines semaines, un projet de plan, coélaboré par le secteur et l'administration sera transmis au gouvernement via le Ministre.



Il est à noter que le projet de plan est susceptible d'évoluer après ce dépôt.

### Le projet de plan

Le plan vise à développer la production biologique en Wallonie. Ce développement attendu est traduit en objectifs stratégiques et suivi au moyen d'indicateurs globaux.

Il contribue à apporter une réponse à des enjeux sociétaux actuels (biodiversité, économique ...). Cette contribution est suivie au moyen d'indicateurs d'impact.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, il faut mobiliser différents leviers d'intervention (la recherche, l'accompagnement ...). Pour chacun de ceux-ci, des objectifs opérationnels et des actions à mettre en œuvre sont définis.

Le plan comporte 2 parties. Une partie stratégique couvrant les objectifs stratégiques et les enjeux qui porte sur une période de 10 ans (2021-2030) et une partie opérationnelle qui porte sur une période de 5 ans (2021-2025). Celle-ci sera appelée à être renouvelée, dans le même cadre stratégique, pour une nouvelle période de 5 ans (2026-2030). Cela permettra une réévaluation après 5 ans des actions et une intégration des changements de priorité au niveau du gouvernement.

Au niveau des objectifs stratégiques, l'approche offre-demande présente dans le plan actuel a été poursuivie. Trois paquets d'objectifs ont été déclinés : augmenter la production – augmenter la transformation - augmenter la distribution, la commercialisation des produits.

La demande est également déclinée à 3 niveaux : les ménages, la restauration et les débouchés des régions voisines. L'objectif est d'augmenter l'offre et la demande en veillant à ce que ces augmentations se fassent de manière parallèle et coordonnée. Cela suppose de développer des filières biologiques régionales et renforcer les dynamiques territoriales.

De manière transversale, on peut citer l'objectif de renforcement des connaissances et des compétences.

Les indicateurs permettront de suivre chacun de ces objectifs stratégiques.

Au niveau opérationnel, différents leviers d'intervention ont été identifiés. Ces leviers, eux-mêmes déclinés en actions dans le plan, sont les suivants :

- **Le monitoring** et la **planification**
- La **réglementation** (maintenir un cahier des charges exigeant). Des actions visant à systématiser les interprétations réglementaires et analyser des dérogations sont prévues. Le règlement européen ne couvre pas tous les domaines. Des initiatives régionales doivent être prises pour compléter ce cadre.
- L'**information** des opérateurs. Il s'agit de donner des informations d'ordre technique, réglementaire, économique aux opérateurs de terrain ainsi que de la nécessité de développer un portail web bio.
- L'**accompagnement** (individuel et collectif) des opérateurs. Il s'agit de prévoir un travail d'accompagnement de terrain, de projets, ..., de développer des check-lists permettant aux opérateurs de s'autodiagnostiquer par rapport à l'audit d'agrément et de mettre un focus sur la diffusion des meilleures techniques et bonnes pratiques.
- **Les aides financières** aux opérateurs. Les actions sont présentées par maillons. Les aides financières sont d'une part les aides spécifiques au bio et d'autre part, les aides transversales destinées à tout le secteur agricole pour lesquelles des avantages pour le bio sont recherchés. Ces aides dépendent majoritairement de la PAC. Le secteur souhaite que les futures aides PAC spécifiques bio (aides surfaciques à la conversion et au maintien) respectent les orientations suivantes : différenciation par secteurs de production et en fonction de la superficie, montant plus élevé pour la conversion, une période de conversion plus étendue. Les aides spécifiques au bio qui ne dépendent pas de la PAC ont été chiffrées et correspondent à des aides à la certification.



- **L'enseignement, formation professionnelle.** C'est un levier essentiel. La production bio a des spécificités qui nécessitent d'être maîtrisées. Or, elles ne sont pas suffisamment diffusées actuellement. Tous les acteurs doivent être impliqués. Il s'agira d'abord d'harmoniser l'offre des formations. Il faut également prévoir la formation des formateurs et la promotion de ces formations.
- La **promotion** des produits (groupe de travail piloté par l'APAQ-W). La concertation de la mise en œuvre des actions avec le secteur est importante. La demande est de renforcer l'identité du bio wallon. On distingue les campagnes d'information vers le grand public et les campagnes de promotion des produits et des opérateurs.
- La **recherche** (groupe de travail piloté par le CRA-W). Réaliser un plan de développement de la recherche en production biologique à l'échelle de la Wallonie avec tous les acteurs de la recherche. Il existe trois portes d'entrée pour la mise en œuvre des projets de recherche : le CRA-W, travailler avec des appels à projet depuis le SPW, intégrer des projets de recherche à l'échelle européenne.
- L'**innovation**. Celle-ci a pour but d'améliorer le système de qualité bio dans son ensemble, d'explorer de nouvelles pistes.

### La gouvernance

La concertation avec le secteur bio lors de la mise en œuvre du plan est prévue à deux niveaux. Premier niveau : la coordination : il est prévu un comité de coordination présidé par la Direction de la Qualité et en parallèle la plateforme instituée pour l'élaboration du plan, jouant un rôle de suivi de la mise en œuvre du plan. C'est au niveau de la plateforme que se fera l'identification des grandes priorités transversales pour la mise en œuvre du plan.

Deuxième niveau : l'exécution : une « cellule action » est définie pour chaque action et des comités ou groupes de travail sont institués pour orienter les actions dépendant d'un même levier d'intervention.





## V. RECUEIL DES AVIS, DEBAT ET CONCLUSION

La parole est donnée aux participants et sont suivies, si nécessaire, d'une réponse apportée principalement par Gilles Bertrand. Les interventions sont les suivantes :

- *Participant*: On cantonne le développement du bio wallon sur deux régions, la Wallonie et Bruxelles. Or la Flandre participe à des foires internationales pour défendre et augmenter la demande bio à l'étranger. Il est nécessaire de se demander comment défendre l'offre wallonne. Des questions sont aussi soulevées par rapport au bio importé dans la stratégie. *Réponse* : En ce qui concerne la consommation, l'indicateur part de marché du bio (6 % en 2020) ne tient pas compte de l'origine du produit (faute de données). Il s'agit du bio consommé en Wallonie, peu importe son origine. Il existe une volonté de relocaliser la production alimentaire et de réduire les dépendances aux importations. Cette volonté se retrouve aussi à l'échelle européenne. La priorité est donnée à satisfaire la demande locale. Ça n'exclut cependant pas de viser des marchés extérieurs mais avec les quantités « excédentaires ». On ne va pas soutenir prioritairement une production exclusive pour l'exportation. Echanger les produits au sein de l'UE n'est pas exclu.
- *Participant* : Les primes à l'hectare. La tendance est d'augmenter les surfaces en bio en diminuant les aides par hectares. Cela impacte les plus petits producteurs. *Réponse* : On ne dispose pas actuellement de tous les éléments nécessaires pour fixer le montant des aides à l'hectare bio de la prochaine PAC. Cela se fera lorsque la Wallonie adoptera son plan stratégique bio, lorsque toutes les priorités seront prises en compte. La volonté du secteur de favoriser les petites exploitations a bien été inscrite dans le projet de Plan bio.
- *Participant* : Interrogation sur l'évolution de la capacité à produire du bio en tenant compte des sécheresses futures et modification climatiques.
- *Participant* : Interrogation sur la place des hautes tiges dans le plan. *Réponse* : Actuellement, il n'y a pas dans le projet de plan d'objectifs spécifiques par secteur de production. Par contre, l'élaboration de plans de développement de filières par secteur de production, spécifiques au bio, fait l'objet d'une action à part entière et ces plans sont souhaités dans les premières années de mise en œuvre du plan. La volonté est de faire correspondre la production avec la demande.
- *Philippe Grogna, directeur de Biowallonie* , constate un besoin important de développer davantage la consommation et les débouchés par rapport à la production. L'objectif de l'ordre de 30 % de la SAU risque d'être difficile pour certains secteurs, en l'absence de développement très élevé des débouchés. Les 6 % de la consommation en bio ne suffiront pas, notamment au niveau des grandes cultures. On pourrait envisager des synergies avec la Flandre, qui dispose de davantage d'entreprises de valorisation. Biowallonie préconise un développement de filières stable dans le temps permettant d'obtenir une continuité dans la production bio.
- *Participant* : Il faut rappeler que, dès le début l'agriculture biologique, l'accent a été mis sur la collaboration entre agriculteurs et non la concurrence.
- *Participant* : Qui composent les différents comités ? *Réponse* : Au niveau pilotage politique du plan, on ne voulait pas créer de nouvelles structures. Le pilotage sera fait au niveau du Comité stratégique de l'agriculture. Celui-ci regroupe le ministre de l'agriculture, l'administration, le CRA-



W, l'APAQ-W, ainsi que la SOCOPRO et le SPW EER sur invitation. Le comité de coordination et la plateforme collaborative feront un rapport à ce Comité. Ce dernier placera le plan stratégique bio à son ordre du jour au moins une fois par an. Au niveau du suivi de la mise en œuvre, le comité de coordination présidé par l'administration regroupera les chargés d'actions. Tous les 6 mois, ces derniers viendront rendre compte de l'évolution. Il s'ensuivra une compilation des rapports de chaque action destinée à la plateforme collaborative.

- *Participant* : Ne faut-il pas davantage travailler sur la promotion destinée aux consommateurs ? Des propositions de cantine 100 % bio et de mises en avant du label Biogarantie sont émises. Il faut faire attention à ne pas brader les prix. *Réponse* : La promotion à destination des consommateurs fait bien l'objet d'un levier d'intervention spécifique regroupant diverses actions.
- *Participant* : D'ici quelques années, beaucoup d'agriculteurs seront retraités. Restera-t-il assez d'agriculteurs pour produire bio ?
- *Participant* : Le plan concerne-t-il uniquement les produits alimentaires ? *Réponse* : Oui, globalement car il s'agit de la « production biologique » telle que définie dans le règlement européen. Cependant quelques produits agricoles à destination non alimentaire sont couverts par ce règlement (peau, coton,). Le plan prévoit toutefois dans un de ses leviers (innovation) d'explorer les opportunités du non alimentaire.
- *Participant* : En ce qui concerne la législation, à quel niveau doit-elle être uniformisée ? *Réponse* : C'est au niveau européen et régional. Le nouveau règlement européen vise à limiter les possibilités d'application divergentes entre les états. La mise en pratique nécessitera de clarifier des points, ce qui est du ressort de la compétence régionale. Des textes interprétatifs apportent un éclairage quant à l'application de la législation. Ceux-ci doivent être mieux structurés et systématisés.
- *Participant* : Quelle est la place des centres pilote dans ce plan ? *Réponse* : La volonté politique est de ne pas créer des structures spécifiques au bio dans tous les domaines mais de diffuser tant que possible le bio dans les structures agricoles transversales existantes. Au niveau de l'accompagnement et du soutien, les centres pilotes sont principalement concernés. Cela suppose que ces structures incluent la dimension bio dans leur travail. Pour ce faire,, une partie du soutien financier public accordé aux centres pilotes pourrait devoir être consacrée à des actions spécifiques bio. Il est prévu aussi un référent pour la production biologique au sein des centres pilotes. Dominique Jacques (Collège des Producteurs) souligne qu'il est important de disposer d'un budget pour les centres pilotes.
- *Philippe Mattart*, directeur de l'APAQ-W, intervient sur la promotion des produits wallons et la notion de grandes surfaces. L'APAQ-W a pour mission de toucher le grand public ainsi que les professionnels de la distribution, de manière à accentuer les débouchés des produits bio locaux. Il est important de pouvoir développer une stratégie et un marketing allant au-delà d'une promotion stricte. La grande distribution est un acteur de la distribution, y compris de produits bio locaux. Les données économiques liées à la consommation bio ne permettent pas d'identifier ce qui relève de la consommation bio locale ou globale. Il faudrait mettre en place un programme fédérateur pour permettre une meilleure inclusion de la grande distribution et des magasins bio dans les objectifs du plan stratégique, en relation avec la restauration collective. Il ne faut pas se fier à des données globales qui masquent le fait qu'une partie importante de la consommation ne profite pas aux producteurs locaux.



- *Dominique Jacques, membre du Collège des Producteurs, secteur bio*, souligne qu'il faut être attentif au pourcentage de bio wallon se trouvant dans l'alimentation porc et volaille. Il indique, relayant ici la parole des agriculteurs, qu'il est nécessaire de se pencher sur un pourcentage de régionalité dans les aliments destinés à la consommation humaine. Il soutient la nécessité d'informer dans les écoles et de revoir la formation. Il faut également davantage sensibiliser à consommer local. *Réponse* : Actuellement le règlement européen indique quelques conditions de localité des matières premières pour l'alimentation animale. Ce n'est pas le cas pour l'alimentation humaine. Si on veut imposer un pourcentage de régionalité dans l'alimentation bio, cela suppose de travailler au niveau du règlement européen. La Wallonie pourrait communiquer ce souhait aux instances concernées mais n'a pas un poids énorme. Des mécanismes complémentaires au niveau de la région pourraient être introduits via, par exemple, un nouveau label bio et local. Il pourrait s'agir aussi de contrats.
- *Etienne Baijot, directeur de l'Ecole provinciale d'agronomie et des sciences de Ciney et agriculteur bio*, intervient en ce qui concerne l'offre de formation en bio. Actuellement, les thématiques bio sont abordées durant les cours de production végétale et animale. Il n'est pas possible d'organiser une formation spécifique en bio, le cadre réglementaire ne le permet pas. Les élèves peuvent suivre des stages en agriculture biologique. L'école développe la mise à disposition de parcelles au niveau de l'exploitation pour le suivi de recherches et l'expérimentation en collaboration avec le CRA-W. *Réponse* : Les acteurs de l'enseignement des différents réseaux et de la formation professionnelle ont été impliqués dans le processus. L'autorisation d'organiser des cours bio varie d'un réseau à l'autre. On rencontre plus de latitude au niveau de la formation professionnelle que de l'enseignement. Il est prévu, à travers les référentiels, de parvenir à autoriser les centres d'enseignement et de formation à pouvoir dispenser ces cours relatifs au bio. Il est à noter que la région est compétente pour la formation professionnelle agricole.
- *Participant* : Existe-t-il des plateformes logistiques d'emballages ? *Réponse* : Au niveau de l'investissement, il est prévu de se rattacher aux outils transversaux actuels, comme le programme halls relais agricoles. On pourrait concevoir des avantages en cas de projet en agriculture bio. Le projet de plan n'intègre actuellement pas d'outils d'investissement spécifiques pour le bio.
- *Participant* : Quelle collaboration entre le conventionnel et le bio ? *Réponse* : Le bio pourrait diffuser ses bonnes pratiques vers le conventionnel notamment au niveau des formations. Ces dernières, en étant ouvertes à tous les opérateurs, pourraient jouer un rôle de sensibilisation.
- *Participant* : La question du local pourrait-elle être réglée avec des critères « transports » et « émissions GES » ? *Réponse* : Ce sont des postulats posés. Il est nécessaire d'objectiver. Il existe une volonté de développer des indicateurs d'impact.

Tous les points d'attention discutés seront synthétisés et pris en compte lors de la réunion de la plateforme. Un compte-rendu de cette assemblée sectorielle sera disponible sur le site du Collège des Producteurs et pourra être envoyé par courriel aux participants.

Daniel Collienne remercie chacun pour sa participation et la discipline observée. Les questions qui n'ont pas obtenu de réponse peuvent être communiquées à l'équipe pour suivi. Un participant souhaite faire part du fait que la nouvelle PAC sera importante. La volonté est de s'assurer d'obtenir un système PAC permettant aux plus petits producteurs d'en bénéficier.



## VI. POINTS DIVERS dont la prochaine élection des représentants du Collège des Producteurs - secteur bio

L'appel à candidature pour les prochaines élections a été clôturé le 15 novembre. La liste des candidats a été validée lors d'une réunion du Collège le 17 novembre. Les élections se tiendront le 17 décembre. Le vote s'effectuera électroniquement. L'inscription pour participer au vote est obligatoire et possible jusqu'au 13 décembre. Les élections auront lieu dans 3 secteurs : ovins/caprins, bio et porcin. Chaque producteur disposant d'un numéro de producteur peut voter dans le secteur de son activité. La communication sortira dans la presse agricole en fin de cette semaine et sur les réseaux à partir du 24 novembre, comprenant un lien pour l'inscription au vote. Les personnes inscrites recevront un courriel le 16 décembre leur permettant de voter. Les résultats devraient être publiés vers le 20 décembre.

Les 4 candidats pour les deux postes bio sont : Dominique Jaques – Charles Albert De Grady – Pierre Lecomte – Philippe André. Chaque candidat, d'ici le 1 décembre, disposera d'une vidéo de présentation. Chaque personne enregistrée pourra voter pour une personne. Au décompte final, la personne arrivant en tête sera membre effectif et la personne arrivant en second sera membre suppléant.

La présentation du plan de promotion de l'APAQ-W, étant en lien avec les décisions du PSDAB, sera reportée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Il sera aussi question des régimes d'aides PAC. Un sondage par courriel sera envoyé afin de convenir de la date de cette réunion (en décembre ou janvier). Il est probable que l'APAQ-W élabore le plan opérationnel rapidement pour transmission au Cabinet du Ministre mais il sera encore possible de préciser les choses. Les grandes orientations ont été transmises mais un échange pourra avoir lieu sur sa mise en œuvre.

Daniel Collienne clôture la réunion en remerciant les participants pour leur participation.





## Annexe I : Liste des présences

### Producteurs

NOM	Prénom
CARTRYSSÉ	Roland
COLLIENNE	Daniel (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DE GRADY DE HORION	Charles-Albert (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DE LAMINNE	Françoise
DE MOFFARTS	Gilles
DE THEUX	Damien
DEWALQUE	Patrick
DEBOUCHE	Bernard
DEBOUCHE	Dominique
FASTRÉ	Guillaume
FLAMAND	Alex
GHAYE	Claire
GONZALEZ	Juan
GREVISSE	André (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
HAUSSE	Michel
HENIN	Marc-André
JACQUES	Dominique (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
JOLLY	Bernard
LECOMTE	Pierre
LISART	Robert
LOECKX	Philippe
MANY	Christian
MERNIER	Bernard
NOIRHOMME	Frédéric
RIXHON	Gérard
STREEL	Laurent
TAJE	Moussa
TARGÉ	Yolin
VAN DER HEYDE	Fien



## Entreprises (de transformation, distribution, restauration et vente)

Nom	Prénom	Entreprise
BRENEZ	Estelle	Let Eat grow
COUVREUR	Line	Les Filles
DUMONT	Philippe	BENEO-ORAFI
MICHEL	Jean-Claude	PQA
PIRET	Pierre-Yves	Prodabio sa
QUOIDBACH	Augustin	Arla Foods Belgique
SIMONIS	Octave	Association des producteurs de Boudin blanc de Liège
SPERANDIEU	Didier	Rob
VANCUTSEM	Françoise	AGRARIUS SA
VANDALEM	Françoise	La Bourrache
WILLEMS	Emilie	PQA

## Organismes

Nom	Prénom	Organisme
BAIJOT	Étienne	Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney
BERTRAND	Gilles	SPW ARNE
CHAVAGNE	Stéphanie	Biowallonie
CHEVALIER	Luc	SPW- Direction de l'Analyse économique et agricole
DE HALLEUX	Maëlle	CRA-W
DEHON	Caroline	UNAB
DELFOSSÉ	Camille	SPW
DUFranne	Delphine	APAQ-W
ERNST	Gérard	CONVIS
ETIENNE	Grégory	SPW/DGO3/DEMNA/DAEA
GONZALEZ	Enrique	CAP Innove asbl
GROGNA	Philippe	Biowallonie
HOUSEN	Claire	APAQ-W
KNODEN	David	Fourrages Mieux ASBL
LA SPINA	Sylvie	Nature & Progrès
LEBAILLY	Jeanne	FUGEA
LEFERT	Charles	Acosec
LEGER	Anne	Parc naturel de Gaume
LEGRAND	Julie	CPL VEGEMAR
LEPAGE	Alexandre	Brabant Wallon agro-Qualité ASBL
LIZON	Alexis	Biowallonie



LOECKX	Philippe	UNAB
MAILLEUX	Mélanie	Biowallonie
MARTENS	Julie	Groupe One
MATTART	Philippe	APAQ-W
MINNEKEER	Beverley	CRA-W
MORELLE	Max	CRA-W (Cellule transversale de Recherches en Agriculture Biologique)
POCHET	Pascal	SPW- Direction de la Recherche et du Développement
POLARD	Audrey	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
RODA	Mathilde	Nature & Progrès
SERTEYN	Laurent	Greenotec
SINNAEVE	Georges	CRA-W
SOETE	Alice	CRA-W
THIRY	Philippe	GAWI asbl
TURLOT	Amélie	SPW
VANCUTSEM	Françoise	AGRARIUS SA
VILOUR	Hélène	TÜV NORD Integra
WINANDY	Damien	SPWARNE/DQBEA



## Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat et classées par thématique.

### Communication – promotion - commercialisation

- Gérard RIXHON : communiquer plus sur le bio wallon-belge , signe distinctif ! Car il y a une concurrence dur avec les produits importés ( maraichage , céréales , ... ) et que des opérateurs de la transformation ont tendance utiliser trop facilement
- De Debouche Bernard : La production est bien en route, nous sommes déjà en surproduction pour certains produits. La consommation bio stagne à une vingtaine de pourcent , la préoccupation des ménages étant plus leurs budgets que la qualité des produits. Pour l'instant aucune promotion pour les produits bio! C'est très bien de développer la production , je pense qu'il est grand temps de se concentrer sur la promotion
- De Julie legrand CPL VEGEMAR : je relaye ici une remarque d'un agriculteur bio: " il faut arrêter de promouvoir le bio auprès des agriculteur mais plutôt le faire au niveau des consommateurs via des campagnes de pubs. il faut que ce soit le consommateur qui tire le bio"
- De Parc naturel Gaume - Anne Léger : du point de vue de la consommation, quelles possibilités pour que les services publics, mais aussi le privé, offre certains avantages sociaux en termes de bons d'achats sous forme de produits AB locaux ?
- De Julie legrand CPL VEGEMAR : il faut mettre en avant nos productions wallonnes et favoriser leur consommation. on voit encore trop souvent des produits étrangers dans nos magasins alors que des produits wallons sont disponibles. nous devons être un peu plus protectionniste et surtout mettre en avant leurs qualités.
- De Debouche Bernard : Au niveau des grands surfaces, il y a un énorme travail à faire. Pour l'instant ,il n'ont qu'une faible envie de proposer des produits bio car cela tire le panier du consommateur vers le haut. De plus cela les embête dans leurs organisations car les produits bio et non bio doivent être commercialiser séparément
- De ALEX : Il est indispensable d'inclure la grande distribution pour atteindre les objectifs de 30% de agriculteurs BIO. Ils sont les seuls à pouvoir garantir des volumes. Ca demandera sans doute de développer les solutions de « transformation » (du champs aux magasins)
- De ALEX : Comment fait-on pour s'assurer que la promotion BtoB profite aux agriculteurs wallon ? Certaines grandes surface (dont les centre de distribution sont en flandre) sont habitués à travailler ac la flandre
- De charles lefert : Réflexion: dans le développement du plan est-il prévu d'inciter le conventionnel à utiliser des techniques de production éprouvées dans le Bio. car finalement, l'objectif ,c'est faire évaluer la qualité





générale des produits. un dialogue existe t-il?

- De Alexis Lizon : Ne faut il pas sensibiliser le public consommateur à l'aspect santé?
- De Alexis Lizon : Des indices à la consommation de nutritionnistes s'imposent comment indicateurs sur tous les produits... Et l'impact du bien être??

### Changements climatique - environnement

- De Parc naturel Gaume - Anne Léger : comment tenez-vous compte des modifications climatiques, des ressources en eau dans les 30 prochaines années ?
- De Parc naturel Gaume - Anne Léger : La question local/non local, peut-on introduire le critère "émissions gaz à effets de serre" dans l'évaluation des produits AB ?

### Surfaces bio – primes - sol

- De Hausse Michel : La tendance à fait évoluer d'avantage la SAU bio est claire depuis la révision des surfaces maximales d'aides, doublées par la ministre Colin il y a quelques années.  
Mais cela a été fait au détriment des petits producteurs par la diminution de la prime à l'ha.  
C'est une tendance générale de vouloir mettre à mal les très petites exploitations et elle se fait sans aucune contrepartie.  
Il est tant à mon sens de prévoir une prime par Equivalent Temps Plein sur les exploitations.
- De Augustin Quoidbach (Arla) : L'objectif de la SAU bio n'est pas atteint. Les objectifs de production et vente sont atteints. Les exploitations bio sont-elles plus grandes qu'avant ?
- De Augustin Quoidbach (Arla) : La moyenne d'âge est élevée chez les producteurs (55 ans dans le secteur laitier). Comment voyez-vous cette problématique et pensez-vous qu'il y aura assez de producteurs prêts à passer au bio pour s'occuper des 30% de surface bio en wallonie en 2030 ?
- De Parc naturel Gaume - Anne Léger : c'est peut-être hors sujet, mais par rapport aux ressources en eau disponibles pour l'AB, quelle est l'importance de la teneur en matière organique des sols, et comment l'utiliser pour orienter la production ?

### Verger hautes tiges

- De Parc naturel Gaume - Anne Léger : Quelle est la place des vergers hautes tiges non traités dans votre stratégie ?

### Import / export / relations partenariales



- De Augustin Quoidbach (Arla) Les produits bio sont-ils importés en Belgique ? De quels produits parle-t-on (alimentaires seulement ou alimentaires et autres (hygiène p.ex.) ?)
- De Laurent Streel : dommage de ne pas développer une politique d'exportation car la wallonie. est petite .
- De Laurent Streel : de plus la préférence nationale prévaut chez nos voisins proches.....
- De Robert Lisart Producteur : La Flandre n'est pas une concurrente mais bien partenaire car elle est mieux outillée pour transformer nos productions
- De Prodabio Pierre-Yves Piret : Au niveau exportation, effectivement je pense également que la Wallonie est bien positionnée pour alimenter certaines régions limitrophes en produits bio, nous avons les surfaces, les techniques, ....
- De Gérard RIXHON : Faire de l'export , c'est être en sur-production ! Faut-il en arriver là pour atteindre l'objectif politique des 30% de bio ? ... Et après ? Pour moi NON , ce n'est pas dans ma philosophie de production
- De Jean-Claude Michel PQA : Promouvoir l'exportation dans les régions limitrophes permet aussi d'éliminer les surplus et de tirer la rémunération de la production vers le haut, si l'on reste dans la qualité.

### Outils disponibles - labels

- De Sperandieu Didier (acheteur FL Rob) : Existe t'il une plate forme qui reprend tous la production bio disponible.
- De Sperandieu Didier (acheteur FL Rob) : J'aimerais distribuer plus de produits bio mais actuellement je dois prendre des produits en France car il regroupe toute ma commande et l'emballage sur place. Avez vous une plate forme identique en Belgique. Je travaille avec du conventionnel et du bio de là l'importance de l'emballage.
- De Prodabio Pierre-Yves Piret : Au niveau des l'origine des produits le label Biogarantie belge est une initiative à accélérer et à mettre en avant !
- De Robert Lisart Producteur : Le Label Biogarantie Belgium est en effet un outil qui va dans le sens d'une meilleure visibilité de nos productions auprès des belges.



- De Mathilde Roda - N&P : Il ne faut pas oublier que Biogarantie est un label privé. Le PSDAB c'est de l'argent public. Il n'a pas à faire la promotion d'un label privé plus qu'un autre

## Restauration collective

- De Parc naturel Gaume - Anne Léger : quelle place ont les pouvoirs publics pour arriver à des cantines durables 100% bio en termes d'aides ? Du point de vue de la restauration collective, quelle stratégie pour arriver à du 100% bio pour les cantines à destination des publics fragiles (hôpitaux, homes, écoles, institutions de placement, etc) ?

## Acteurs / institutions / recherche

- De Julie legrand CPL VEGEMAR : au niveau de la recherche, comment seront impliqués les centre pilotes?
- De Julie legrand CPL VEGEMAR : Il y a des connaissances techniques à aller chercher dans les centres pilotes. et déjà des gens motivés qui font déjà des essais, souvent sur fond propre.
- De Philippe Thiry (GAWI) : Vous parlez d'obliger les centres pilotes à augmenter la part de leur travail vers le BIO. Certains le font déjà depuis longtemps, et comme dit Julie Legrand parfois sur fond propre. Si vous désirez une réelle augmentation d'un développement technique qui se traduit dans les pratiques de terrain, comme dit développer de nouvelles structures techniques spécifiques BIO coûteraient trop cher mais il faudrait au moins soutenir financièrement un nouveau poste de technicien par Centre Pilote dédié spécifiquement au BIO

## Règlementation

- De Augustin Quidbach (Arla) : Vous parlez de réglementation efficace et uniforme. Uniforme à quel niveau ? Régional ? Fédéral ? Européen ? Au niveau européen, je pense (mais je peux me tromper) qu'il y a encore du travail afin qu'il y ai une uniformité entre les pays.

## Assemblée sectorielle

- De Parc naturel Gaume - Anne Léger : aurons-nous la présentation et le compte-rendu de la réunion ? Grand merci à tous
- De lebailly jeanne Fugea : Quelle est la date limite d'inscription pour pouvoir voter pour le représentant de secteur ?